

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2019

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

TABLE DES MATIÈRES Exercice terminé le 30 juin 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Surplus cumulé	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	24



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Opinion

Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2019, les états résumés des résultats, du surplus cumulé et le tableau des flux de trésorerie résumé de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires résumés, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2019.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joint constituent un résumé fidèle des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci.

Les états financiers audités et notre rapport sur ces états

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 23 octobre 2019.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers résumés ci-joints conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit NCA 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montréal,
23 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047
7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 1200
Montréal (Anjou), Québec H1M 3S3

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SITUATION FINANCIÈRE Exercice terminé le 30 juin

2019**2018****ACTIFS FINANCIERS**

Encaisse	(104 634) \$	(54 826) \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	43 199 273	37 570 822
Subvention de financement à recevoir	38 964 320	43 233 252
Taxe scolaire à recevoir (note 3)	2 584 997	2 645 902
Débiteurs (note 4)	6 115 699	4 183 709
Stocks destinés à la revente	22 146	76 473

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS**90 781 801 \$** **87 655 332 \$****PASSIFS**

Emprunts à court terme (note 5)	47 700 000 \$	18 300 000 \$
Créditeurs et frais courus (note 6)	46 736 871	42 576 075
Subventions de fonctionnement reportées (note 7)	6 813 226	5 737 946
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)	16 708 870	16 595 788
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	279 044 453	276 458 053
Passif au titre des sites contaminés		149 305
Autres passifs	3 110 632	8 936 691

TOTAL DES PASSIFS**400 114 052 \$** **368 753 858 \$****DETTE NETTE****(309 332 251) \$** **(281 098 526) \$****ACTIFS NON FINANCIERS**

Immobilisations corporelles (note 10)	342 527 003 \$	313 915 928 \$
Stocks de fournitures	516 690	614 568
Charges payées d'avance	503 798	376 297

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS**343 547 491 \$** **314 906 793 \$****SURPLUS CUMULÉ****34 215 240 \$** **33 808 267 \$****POUR LA COMMISSION SCOLAIRE**

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RÉSULTATS Exercice terminé le 30 juin	Budget 2019 (non audité)	Réel 2019	Réel 2018
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES	274 091 865 \$	278 221 921 \$	252 392 978 \$
Autres subventions et contributions	409 213	338 539	420 784
Taxe scolaire	62 593 227	62 316 345	70 367 711
Droits de scolarité et frais de scolarisation	211 962	636 265	419 152
Ventes de biens et services	30 715 502	34 472 546	34 183 893
Revenus divers	5 151 762	3 430 957	4 577 905
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	100 000	356 509	173 706
TOTAL DES REVENUS	373 273 531	379 773 082	362 536 129
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	184 473 867	184 943 084	177 314 213
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	85 491 092	84 747 028	78 681 401
Services d'appoint	46 806 325	48 933 640	47 098 152
Activités administratives	13 489 202	14 051 955	12 469 905
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	34 402 027	36 417 538	34 654 253
Activités connexes	8 349 758	10 223 351	14 563 288
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	261 260	113 082	1 129 951
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(63 569)	(594 383)
TOTAL DES CHARGES	373 273 531	379 366 109	365 316 780
SURPLUS DE L'EXERCICE	- \$	406 973 \$	(2 780 651)\$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SURPLUS CUMULÉ Exercice terminé le 30 juin	2019	2018
SOLDE AU DÉBUT	33 808 267 \$	36 588 918 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	406 973	(2 780 651)
SOLDE À LA FIN	34 215 240 \$	33 808 267 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

FLUX DE TRÉSORERIE Exercice terminé le 30 juin	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus (déficit) de l'exercice	406 973 \$	(2 780 651) \$
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	104 409	(51 969)
Provision pour avantages sociaux futurs	113 082	1 129 951
Stocks et charges payés d'avance	(29 622)	(122 578)
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(356 509)	(173 706)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	214 662	216 001
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	15 677 915	14 602 755
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(63 569)	(594 383)
Variations des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	(13 283 726)	10 459 324
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	2 783 615	22 684 744
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(35 970 320)	(34 240 856)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	1 365 159	666 960
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(34 605 161)	(33 573 896)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	59 015 738	75 714 635
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(56 644 000)	(51 092 000)
Produits provenant de l'émission (remboursement) d'emprunts temporaires liés aux immobilisations corporelles	29 400 000	(13 400 000)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	31 771 738	11 222 635
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(49 808)	333 483
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(54 826)	(388 309)
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	(104 634) \$	(54 826) \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire a été constituée le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CNESST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Revenus (suite)

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

Revenus (suite)

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

Actifs financiers

Les taxes scolaires à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Passifs – subventions de fonctionnement reportées

Les sommes reçues concernant des subventions de fonctionnement qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de subventions de fonctionnement reportées au passif.

Des subventions de fonctionnement peuvent être comptabilisés à titre de subventions de fonctionnement reportées si elles sont assorties des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Passifs - dettes

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Actifs non financiers – stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficie des services acquis.

Actifs non financiers - réseau de télécommunication

La Commission scolaire des Patriotes a encouru des coûts pour un réseau de télécommunication. Malgré le fait que le titre de propriété de ce réseau n'est pas dévolu à la Commission scolaire, celle-ci ayant un droit d'utilisation irrévocable d'une durée résiduelle de quatre ans jumelé à un droit ultérieur de renouvellement de 5 ans, tous les avantages et inconvénients liés à l'utilisation de ce réseau lui sont acquis.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

3. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	2019	2018
Année courante	1 663 047 \$	1 820 157 \$
Année précédente	556 048	472 448
Années antérieures	55 353	43 167
	2 274 448	2 335 772
Intérêts à recevoir	317 935	315 343
Provisions pour créances douteuses	(7 386)	(5 213)
	2 584 997 \$	2 645 902 \$

4. DÉBITEURS

	2019	2018
Comptes clients	3 743 137 \$	2 873 294 \$
Congés sabbatiques	147 200	56 302
Taxes à la consommation	2 030 223	1 073 224
Autres	195 139	180 889
	6 115 699 \$	4 183 709 \$

5. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le crédit autorisé au 30 juin 2019 est de 146 595 462 \$ (143 697 621 \$ au 30 juin 2018). La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel. Les acceptations bancaires échéant le 15 juillet 2019 portent intérêts à des taux de 2,256 % à 2,270 % et sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La marge de crédit est renouvelable périodiquement et garantie par une cession des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	28 608 083 \$	27 230 930 \$
Fournisseurs	10 144 259	9 097 102
Retenues sur contrats	4 216 776	2 762 076
Intérêts courus sur la dette à long terme	2 275 016	1 948 224
Congés sabbatiques	1 181 688	1 306 864
Dépôts de soumission	311 049	230 879
	46 736 871 \$	42 576 075 \$

7. REVENUS REPORTÉS

	2019	2018
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	6 174 143 \$	5 117 084 \$
Provision pour perfectionnement conventionné	177 669	153 989
Subventions de fonctionnement reportées - Autres	105 037	161 914
Autres revenus perçus d'avance	356 377	304 959
	6 813 226 \$	5 737 946 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2019	2018
Congés de maladie	3 116 189 \$	3 155 372 \$
Vacances	7 859 974	7 423 910
Heures supplémentaires accumulées	479 395	296 379
Indemnités de départ	119 270	243 545
Assurance-traitement	2 398 686	2 735 201
Autres congés sociaux	132 750	219 924
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	2 602 606	2 521 457
	16 708 870 \$	16 595 788 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

9. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets - fonds de financement	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2018	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2019
2012 - 2018	2,428 %	16 300 000	\$ 11 530 000	\$ -	\$ 11 530 000	\$ -
2012 - 2018	2,664 %	27 075 000	14 980 000	-	14 980 000	-
2012 - 2019	2,463 %	22 332 000	16 877 000	-	1 091 000	15 786 000
2013 - 2023	3,202 %	25 700 000	21 588 000	-	1 028 000	20 560 000
2014 - 2018	2,245 %	8 156 000	4 228 000	-	4 228 000	-
2014 - 2018	2,094 %	12 100 000	10 090 000	-	10 090 000	-
2014 - 2024	3,271 %	21 500 000	17 417 000	-	1 361 000	16 056 000
2014 - 2024	2,944 %	26 850 000	23 628 000	-	1 074 000	22 554 000
2015 - 2022	1,809 %	14 227 000	10 439 000	-	1 894 000	8 545 000
2016 - 2022	1,809 %	4 074 000	2 910 000	-	582 000	2 328 000
2016 - 2026	2,344 %	38 512 000	36 582 000	-	1 930 000	34 652 000
2016 - 2019	1,192 %	2 595 000	865 000	-	865 000	-
2017 - 2020	1,234 %	2 712 000	1 808 000	-	904 000	904 000
2017 - 2024	1,993 %	28 500 000	28 500 000	-	1 140 000	27 360 000
2018 - 2027	2,753 %	76 210 000	76 210 000	-	3 947 000	72 263 000
2019 - 2022	1,743 %	3 315 000	-	3 315 000	-	3 315 000
2019 - 2022	2,033 %	3 271 000	-	3 271 000	-	3 271 000
2019 - 2024	2,284 %	12 655 000	-	12 655 000	-	12 655 000
2019 - 2030	2,701 %	10 667 000	-	10 667 000	-	10 667 000
2019 - 2033	2,816 %	9 491 000	-	9 491 000	-	9 491 000
2019 - 2044	3,027 %	19 973 000	-	19 973 000	-	19 973 000
Sous-total		<u>386 215 000</u>	\$ 277 652 000	<u>59 372 000</u>	\$ <u>56 644 000</u>	\$ 280 380 000
Frais reportés liés aux dettes			(1 193 946)			(1 335 547)
			<u>276 458 054</u>	\$		<u>279 044 453</u> \$

Billets - fonds de financement

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2019 – 2020	21 892 000 \$
2020 – 2021	19 897 000 \$
2021 – 2022	19 897 000 \$
2022 – 2023	17 809 000 \$
2023 – 2024	15 333 000 \$

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2019

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	24 389 948 \$	\$	24 389 948 \$
Aménagements de terrain	9 651 442	2 345 148	7 306 294
Bâtiments	356 807 050	191 656 966	165 150 084
Améliorations majeures aux bâtiments	152 274 971	21 639 908	130 635 063
Matériel et équipements	16 573 046	6 834 363	9 738 683
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	2 649 175	1 153 775	1 495 400
Documents de bibliothèque	4 033 546	1 660 644	2 372 902
Manuels scolaires - achats initiaux	639 735	276 227	363 508
Développement informatique	174 902	62 631	112 271
Réseau de télécommunication	4 860 119	3 897 269	962 850
	572 053 934 \$	229 526 931 \$	342 527 003 \$

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 28 292 606 \$ (29 376 062 \$ au 30 juin 2018) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 17 595 758 \$ (10 378 638 \$ au 30 juin 2018) pour des bâtiments, 743 791 \$ (694 430 \$ au 30 juin 2018) pour des aménagements et 9 953 057 \$ (18 302 994 \$ au 30 juin 2018) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	30 juin 2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	25 178 426 \$	- \$	25 178 426 \$
Aménagements de terrain	7 624 660	1 870 597	5 754 063
Bâtiments	340 047 329	185 917 963	154 129 366
Améliorations majeures aux bâtiments	132 613 918	17 690 361	114 923 557
Matériel et équipements	15 502 099	7 274 042	8 228 057
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	2 594 844	1 010 745	1 584 099
Documents de bibliothèque	3 823 345	1 491 423	2 331 922
Manuels scolaires - achats initiaux	754 247	260 687	493 560
Développement informatique	124 318	37 296	87 022
Réseau de télécommunication	4 860 119	3 654 263	1 205 856
	533 123 305 \$	219 207 377 \$	313 915 928 \$

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Intérêts payés au cours de l'exercice	6 899 693 \$	6 531 222 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	649 283 \$	688 681 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 22 346 623 \$ au 30 juin 2019.

La Commission scolaire s'est engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 9 225 178 \$ au 30 juin 2019. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2019 – 2020	5 263 171 \$
2020 – 2021	3 469 616 \$
2021 – 2022	413 367 \$
2022 – 2023	52 025 \$

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 48 111 304 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2019 – 2020	16 447 252 \$
2020 – 2021	11 469 474 \$
2021 – 2022	10 528 977 \$
2022 – 2023	9 665 601 \$

Une somme de 189 907 \$ est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

13. ÉVENTUALITÉS

Griefs

Au 30 juin 2019, le coût total que devrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 1 308 612 \$ dont une provision de 360 000 \$ est comptabilisée aux états financiers. Toute autre variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

13. ÉVENTUALITÉS (suite)

Autres

La Commission scolaire est soumise à d'autres réclamations. Il est actuellement impossible d'évaluer ces dénouements et les montants que la Commission scolaire pourrait, le cas échéant, devoir verser. Lorsque ces évaluations seront possible les montants seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlées directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

15. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

15. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer, à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2019

15. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire a un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 400 000 \$.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES 2019

Les chiffres montrés à l'état des résultats à titre de budget 2019 n'ont pas été audités.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES		
Exercice terminé le 30 juin	2019	2018
Charges par activités		
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Éducation préscolaire	14 424 706 \$	13 612 223 \$
Enseignement primaire	91 872 725	88 936 256
Enseignement secondaire général	53 013 076	50 581 722
Formation professionnelle	6 062 186	6 057 770
Enseignement particulier	16 303 098	15 283 139
Formation des adultes	3 267 293	2 843 103
	184 943 084 \$	177 314 213 \$
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	25 577 249 \$	24 147 453 \$
Moyens d'enseignement	5 182 829	5 365 642
Services complémentaires	26 741 046	23 976 475
Services pédagogiques et de formation d'appoint	17 184 109	15 863 557
Animation et développement pédagogique	2 489 958	2 039 909
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 003 010	940 640
Activités sportives, culturelles et sociales	6 568 827	6 347 725
	84 747 028 \$	78 681 401 \$
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	74 000 \$	64 050 \$
Services alimentaires	292 009	410 265
Transport scolaire	20 747 560	19 970 205
Services de garde	27 820 071	26 653 632
	48 933 640 \$	47 098 152 \$
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil des commissaires et comités	326 454 \$	317 183 \$
Gestion	10 786 786	9 535 804
Services corporatifs	2 741 794	2 535 027
Perfectionnement	196 921	81 891
	14 051 955 \$	12 469 905 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par activités (suite)

2019

2018

ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Entretien et amortissement des biens meubles	5 371 366 \$	4 847 271 \$
Conservation et amortissement des biens immeubles	16 782 875	16 409 768
Entretien ménager	6 887 342	6 348 919
Consommation énergétique	5 223 366	5 166 888
Location d'immeubles	384 636	233 151
Protection et sécurité	1 000 366	585 611
Dépenses d'investissement non capitalisables	767 587	1 062 645

36 417 538 \$

34 654 253 \$

ACTIVITÉS CONNEXES

Financement	8 234 734 \$	7 501 197 \$
Projets spéciaux	358 868	6 193 131
Rétroactivité	214 582	242 938
Droits de scolarité et ententes	253 037	228 857
Sécurité d'emploi	106 717	259 101
Variation des provisions	(50 653)	91 909
Prêts de services	1 106 066	46 155

10 223 351 \$

14 563 288 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par nature

	2019	2018
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	19 527 899 \$	17 978 810 \$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	174 361 588	166 310 673
Personnel professionnel	14 281 152	11 804 581
Personnel de soutien	59 496 834	56 032 892
Variation des avantages sociaux futurs	113 082	1 129 951
Contributions de l'employeur	31 916 438	30 069 189
	299 696 993	283 326 096
Frais de déplacement	664 160	609 509
Fournitures et matériel	13 419 206	13 660 639
Services, honoraires et contrats	40 913 851	39 020 041
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	16 123 083	15 385 579
Autres charges	8 612 385	13 909 299
	79 732 685	82 585 067
Sous-total	379 429 678	365 911 163
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(63 569)	(594 383)
TOTAL DES CHARGES	379 366 109 \$	365 316 780 \$